

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19, l'assemblée du Conseil du 6 juillet 2020 s'est tenue à distance par Skype entre les élus et le directeur général. Cette rencontre n'a donc pas été publique. Cette façon de procéder est une directive émanant des autorités gouvernementales. Cette assemblée a été enregistrée et son contenu a été publié sur le site Internet de la municipalité.

Le conseil du village de Sainte-Pétronille siège en séance ordinaire ce lundi 6 juillet par visioconférence (Skype).

Sont présents à cette visioconférence . Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi 6 juillet 2020, à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2020-066

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 juillet 2020

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 6 juillet 2020 :

1. **Mot du maire**
2. **Correspondance**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 juillet 2020**
4. **Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1^{er} juin 2020
5. **Dépôt de document**
6. **Administration**
 - 6.1 Avis de motion - Fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud
 - 6.2 Projet de règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud

- 6.3 Dépôt et acceptation du rapport financier 2019
- 6.4 Permanence de Chantal Blouin
- 6.5 Mandater SNC-Lavalin inc. pour soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE pour le projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille
- 6.6 Valérie Chevanel - Motion de félicitations
- 6.7 Nomination du maire suppléant
- 6.8 Demande d'acquisition du lot 6 039 119 par la municipalité
- 6.9 Retour de l'horaire normal de la bibliothèque la Ressource
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 8.1 Lettre de remerciement artiste dans le boisé de l'église
- 8.2 Surface multisports
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2020-067 **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1^{er} juin 2020**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE

Avis de motion - Fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud

Monsieur Jean Côté donne avis de motion à l'effet de déposer un projet de règlement visant à limiter la vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud.

2020-068 **Projet de règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud**

Attendu que plusieurs résidents de la rue des Pins Nord et des Pins Sud déplorent l'excès de vitesse des automobilistes ;

Attendu que cela est dangereux pour les résidents et en particulier pour les enfants ;

Attendu que le Conseil désire éviter de malheureux incidents ;

Attendu qu'en fixant la limite de vitesse à 30 kilomètres heure et en y installant un panneau de signalisation à chaque entrée de ces deux rues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté :

que sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud :

- a) La limite de vitesse maximum permise soit fixée à 30 kilomètres heure ;
- b) Qu'un panneau de signalisation soit installé à l'entrée de ces deux rues.

ADOPTÉE

2020-069 **Dépôt et acceptation du rapport financier 2019**

M. le maire fait une courte présentation des résultats:

Attendu que les revenus totaux sont de 1 348 033 \$;

Attendu que le trop-perçu est de 122 999 \$;

Attendu que le surplus accumulé non affecté est de 154 117\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports financiers de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-070 **Nomination de Mme Chantal Blouin à titre d'adjointe au directeur général**

Attendu que le conseil municipal du village de Sainte-Pétronille a nommé, par sa résolution # 2020-009, madame Chantal Blouin au poste d'adjointe au directeur général pour une période probatoire de 6 mois ;

Attendu que deux évaluations ont été faites au cours de cette période ;

Attendu que la dernière évaluation a été faite le 2 juillet 2020 ;

Attendu que cette dernière évaluation a révélé d'excellents résultats qui permettent ainsi de mettre fin à la période probatoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume de confirmer madame Chantal Blouin au poste d'adjointe au directeur général de la municipalité du village de Sainte-Pétronille de manière permanente. Son salaire sera également majoré de 0,50 \$ de l'heure à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

Mandater SNC-Lavalin inc. pour soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE pour le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité du Village de Sainte-Pétronille

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière de :

- Mandater SNC-Lavalin inc. pour soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :
 - o une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE pour le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité du Village de Sainte-Pétronille ;
ainsi que pour présenter tout engagement en lien avec cette demande ;
- Confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées (art. 32 LQE).
- s'engage envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour son futur réseau d'égout domestique, à :
 - o Respecter les exigences de rejet et de débordement ;
 - o Mettre en œuvre le programme de suivi ;
 - o Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC ;
 - o Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.
- s'engage envers le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour sa future station de traitement des eaux usées, à :
 - o Respecter les exigences de rejet ;
 - o Mettre en œuvre le programme de suivi ;
 - o Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
 - o Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
 - o Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement d'eaux usées et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.
- s'engage envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour l'opération et l'entretien de sa future station de traitement des eaux usées, à :
 - o Conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, et/ou ;
 - o Fournir un document démontrant qu'un représentant de la municipalité possède la formation requise pour effectuer cet entretien, et/ou ;
 - o Former ou embaucher un opérateur qualifié.

ADOPTÉE

2020-072 **Valérie Chevanel - Motion de félicitations**

Attendu que Mme Valérie Chevanel est l'horticultrice de la municipalité depuis plusieurs années ;

Attendu que Mme Chevanel a porté assistance à une personne en détresse en l'accompagnant à la clinique médicale ;

Attendu que cette action lui a probablement sauvé la vie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de féliciter le dévouement de Mme Chevanel pour son action d'entraide.

ADOPTÉE

2020-073 **Nomination du maire suppléant**

Attendu qu'il faut nommer un maire suppléant

En conséquence, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme de nommer monsieur Yves-André Beaulé comme maire suppléant.

ADOPTÉE

2020-074 **Demande d'acquisition du lot 6 039 119 par la municipalité**

Attendu que le propriétaire du lot 6 039 549 souhaite lotir son terrain ;

Attendu que ce terrain doit avoir façade sur Cap-de-Condé pour pouvoir lotir ;

Attendu que le lotissement de ce terrain est impossible puisque la façade ne touche pas à la rue Cap-de-Condé, qui est le chemin public le plus près de celui-ci ;

Attendu qu'une bande de terrain de 3 mètres (lot 6 039 119) sépare ledit terrain de la rue Cap-de-Condé ;

Attendu que le propriétaire du lot 6 039 549 demande à la municipalité de négocier avec le propriétaire de cette bande de terrain afin d'acquérir celle-ci pour lui permettre d'avoir façade sur Cap-de-Condé, ce qui lui permette de lotir son terrain ;

Attendu que la raison invoquée pour justifier cette demande est que le fossé de la rue Cap-de-Condé se retrouve sur cette bande de terrain ;

Attendu que l'acquisition de ce terrain par la municipalité permettra, selon lui, de ramener le fossé avec la rue municipale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Jean Côté :

- De refuser la demande d'acquisition du lot 6 039 119 par la municipalité car le fossé de la rue Cap-de-Condé ne s'y retrouve qu'en partie. L'autre partie du fossé se retrouve soit avec la rue, soit sur le terrain d'autres personnes. Cette situation est fréquente car il arrive souvent que des fossés ne se retrouvent pas dans l'emprise de la rue, faute de place.
- L'argent des contribuables ne peut servir à effectuer ce genre de transaction puisqu'il s'agirait alors d'une sorte de subvention avantageant un particulier dans la réalisation de son projet. Acquiescer à une telle demande pourrait alors créer un précédent non souhaitable auprès des promoteurs de projets à l'avenir, car il n'est pas de la volonté du Conseil de donner de l'aide financière pour ce genre de requête.

ADOPTÉE

2020-075 **Retour de l'horaire normal de la bibliothèque la Ressource**

Attendu que la bibliothèque la Ressource a été fermée à la mi-mars suite aux directives du Gouvernement en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19 ;

Attendu qu'une réouverture partielle de la bibliothèque s'est effectuée à partir du 14 juin dernier ;

Attendu que toutes les mesures de protection requises ont été mises en place ;

Attendu que les bénévoles de la bibliothèque sont maintenant prêts à ouvrir à temps plein ;

Attendu qu'une directive du Réseau BIBLIO favorise la réouverture à temps plein des bibliothèques ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par madame Lison Berthiaume de permettre, à partir du 12 juillet 2020, la réouverture à temps plein de la bibliothèque la Ressource les mardi soir et dimanche matin.

ADOPTÉE

2020-076 **Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière de payer les comptes suivants :

Alex Coulombe ltée	114.98
Androïde	119.25
Bell Mobilité	92.98
Bétonel	43.64
BMR - Coop Avantis	370.44
Corporation des bénévoles - centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant	500.00
Conférences Dialogue	54.70
Desjardins Sécurité Financière	1 420.88
Distribtion JFC	59.00
Écogénie	1 152.05
Englobe	48 826.14
Ferme Bédard et Blouin inc.	2 373.87

Fond de l'information sur le territoire	10.00
Gosselin - Tremblay excavation	110 387.44
Hydro Québec	2 843.90
	16 030.01
Librairie du Quartier	400.40
Librairie Pantoute	475.34
MRC (assurance salaire)	1 183.68
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	590.00
Option aménagement	1 724.63
Produits Capital	1 841.35
Receveur général Canada	1 874.40
Réno-Dépôt	461.44
Retraite Québec	226.58
Revenu Québec	6 242.55
Salaires - Employés	13 518.64
Salaires - Élus	4 608.14
Scie à chaîne Lavoie ltée	51.77
Signalisation Lévis	644.37
Therrien Couture Joli-cœur S.E.N.C.R.L.	215.58
Trafic Contrôle F.M. inc.	636.39
Videotron	572.00
Usinage SP Custom	246.05
Total	<u>227 448.36</u>

ADOPTÉE

Lettre de remerciement artiste dans le boisé de l'église

Une lettre de remerciement sera envoyée aux artistes pour les féliciter pour leur exposition dans le boisé de l'église.

Surface multisports

Elle sera prête cette semaine. Des annonces seront faites dans les bulletins municipaux.

2020-077

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 20 h 55.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire